

**LES ESPECES  
NICHEUSES  
Atlas – Partie 3**

**L'ŒDICNEME CRIARD**  
(*Burhinus oediconemus*)

### Classification – Statut juridique

Oiseaux  
Famille des Burhinidés  
Code Natura 2000 : A 133

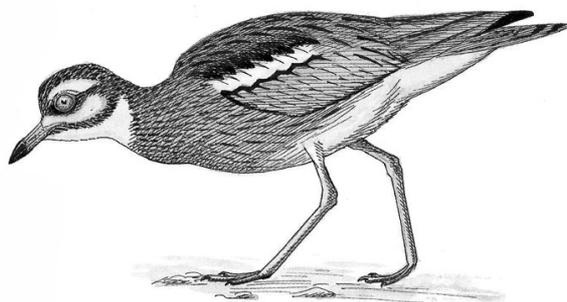
Protégé en France.  
Annexe I Directive Oiseaux.  
Annexe II Convention de Berne et de Bonn.

### Description et écologie

L'Œdicnème est un limicole (oiseau à grandes pattes et avec un bec assez long) de la taille du Vanneau huppé, caractéristique des steppes.

Il est migrateur et hiverne en péninsule Ibérique ou en Afrique. Peu d'oiseaux hivernent en France. Il se reproduit de fin mars à septembre, d'avril à juin.

Il se nourrit essentiellement, dans les milieux secs et chauds à végétation rase, d'invertébrés divers, d'insectes (coléoptères, orthoptères, fourmis, forficules, chenilles), d'araignées et myriapodes, ainsi que de mollusques terrestres, lombrics. Il a des mœurs essentiellement nocturnes et crépusculaires.



Source : Inventaire de la faune de France, Nathan, MNHN, Paris, France, 1992

### Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'Œdicnème criard possède une vaste aire de distribution, depuis le sud-est asiatique jusqu'aux îles Canaries. Il était traditionnellement présent dans la plupart des pays européens à l'exception des pays scandinaves et baltes. Il est encore aujourd'hui bien représenté dans la péninsule Ibérique (25 à 30 000 couples) et en France (5 000-9 000 couples). Ces deux régions représentent 20 % de l'effectif européen, hors Turquie et Russie.

En Auvergne, la population régionale est estimée à 400-800 couples et représente 9 % de l'effectif national. Les ZPS accueillent environ 50 % de l'effectif régional.

Au sein de ce site Natura 2000, les effectifs ont fortement régressé : d'après les inventaires réalisés par la LPO Auvergne : 50 couples en 1990, 20-30 en 1999 et 3 en 2002. En dehors du lit mineur de l'Allier, l'espèce a quasiment disparu.

**L'état de conservation est très défavorable. L'essentiel des sites de nidification d'Œdicnème sont dans la partie nord de ce site du Val d'Allier, plus spécifiquement dans la zone du lit mineur non endiguée (8 sites cartographiés). Un site de reproduction est implanté en zone cultivée.**

---

### Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

---

Le facteur majeur du déclin de l'Œdicnème criard au niveau du lit majeur est le développement des grandes cultures intensives, au détriment des friches, landes, pelouses et jachères qui lui sont indispensables. Par ailleurs, les cultures actuelles (maïs, céréales d'hiver, colza) sont moins diversifiées qu'autrefois et sont peu favorables à la reproduction de l'espèce, car le couvert végétal est trop haut au printemps, à l'exception du maïs au moment du semis (sur une période trop courte pour permettre la reproduction). Les méthodes de défense adoptées par l'espèce en période de reproduction (fuite des adultes, nids et poussins devenant introuvables grâce à leur camouflage) sont très efficaces face aux prédateurs naturels, mais inadaptées devant les engins agricoles.

L'irrigation par arrosage et l'utilisation massive de pesticides, qui réduit ses ressources alimentaires constituées de gros insectes, sont particulièrement défavorables à l'oiseau.

Sur les grèves du lit moyen, le biotope reste toujours favorable à l'espèce, mais la forte fréquentation de certains secteurs (promeneurs, chiens, véhicules tout-terrain, parfois bovins) entraîne un fort dérangement et la destruction des pontes. Enfin, la faible dynamique fluviale de certains secteurs a entraîné un manque de renouvellement des zones de grève favorables à l'espèce.

---

### Habitat et dynamique naturelle de l'habitat de l'espèce

---

Oiseau caractéristique des steppes, des savanes et des semi-déserts, ses habitats naturels en Europe sont les grèves des grands cours d'eau, les dunes côtières, les landes et les pelouses sèches. Il affectionne les sols perméables, sableux ou calcaires à végétation rase et clairsemée.

L'espèce s'est adaptée à des milieux de substitution : zones agricoles avec un paysage varié en mosaïque (cultures, vergers, vignes), marais salants, terrains militaires, carrières, terrains de golf.

Dans le Val d'Allier de Saint Yorre à Joze, l'Œdicnème se reproduit sur les grandes plages de galets pourvues d'une végétation herbacée maigre et disparaît du lit mineur. Il fréquente également, la nuit, les zones périphériques constituées par les pacages, les landes ouvertes et les cultures. Il peut également se reproduire dans les parcelles cultivées du lit majeur, mais suite à une évolution du couvert agricole au cours des trente dernières années les effectifs nicheurs y sont très faibles.

Pour le lit moyen soumis aux crues régulières de l'Allier, la dynamique fluviale permet la création continue de milieux pionniers (plages de galets) qui constituent l'habitat de l'espèce. Sur les francs bords et les pelouses du lit majeur le pâturage extensif permet un entretien des milieux herbacés favorables à l'espèce. Toutefois, ces espaces ont tendance à évoluer naturellement vers des fourrés denses suite à l'abandon progressif du pâturage.

---

### Exigences écologiques de l'espèce

---

L'Œdicnème affectionne les milieux secs et chauds présentant des zones de végétation rase et clairsemée, riches en insectes, escargots et limaces. Oiseau timide et farouche, il recherche un territoire peu soumis aux dérangements et exempt d'éclairage nocturne artificiel auquel il est très sensible.

L'Œdicnème se maintient dans les zones de grandes cultures, tant qu'il a à disposition, en toute saison, des parties de son territoire présentant une végétation de type steppique. Cela lui est assuré par la diversité des cultures (zones nues - betteraves, pommes-de-terre, jeunes céréales et luzerne, semis de maïs - ou herbacées : jachères, prairies extensives). Les champs de maïs ne sont favorables que transitoirement, au printemps, au moment des semis, l'irrigation de cette culture étant défavorable à l'espèce. La taille du territoire dépend fortement de la qualité du biotope fréquenté, il s'étend globalement dans un rayon de 300 à 1 000 m autour du nid, soit une superficie de 10 à 100 ha.

Les densités des nicheurs sont très inégales au niveau national selon les sites, de 0,6 couple/100 ha en zone de culture à 3 couples/100 ha en milieu favorable (plaine de la Crau par exemple).

**Facteurs d'évolution et menaces de dégradation**

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	Dynamique fluviale active, qui permet la régénération des plages de galets dans le lit moyen.	Embossaillement des milieux ouverts.
<i>Facteurs humains</i>	Agriculture extensive. Maintien du pâturage extensif sur les francs bords.	Dérangement sur les plages de galets (promeneurs, chiens, véhicules tout terrain, bovins). Spécialisation et intensification de l'agriculture dans le lit majeur (disparition des landes et prairies, maïsiculture, irrigation). Régression du pâturage extensif sur certains secteurs des francs bords Destruction des nichées par les engins agricoles. Aménagement des grands fleuves et perturbation de la dynamique fluviale. Exploitation des granulats, qui entraîne à la fois une perturbation de la dynamique fluviale et une détérioration des habitats de l'espèce.

**Statut et enjeu patrimonial**

En Europe, l'espèce a régressé dans tout le nord de son aire de répartition (disparition d'Allemagne, des Pays-Bas, considérable raréfaction en Angleterre). Les populations du nord de la France accusent également un déclin (régression dans la Somme, la Vallée de la Seine, la Champagne et l'Alsace).

**L'Œdicnème criard est considéré comme quasi-menacé en France. Il est inscrit sur la liste rouge des Oiseaux menacés en Auvergne dans la catégorie « en déclin ». Ce site a actuellement une faible responsabilité pour la conservation de l'espèce au niveau national et régional. En revanche au niveau départemental l'espèce est très menacée et ne se maintient que dans le Val d'Allier.**

### Préconisations de gestion de l'Œdicnème criard

#### Concernant l'habitat

- Maintien de la dynamique fluviale, qui garantit le renouvellement de vastes surfaces de grèves à végétation herbacée pionnière ;
- Maintien du pâturage extensif dans les zones de francs bords ;
- Favoriser le maintien des dernières landes et prairies extensives du lit majeur entretenu par un pâturage extensif ;
- Favoriser les jachères faune-sauvage (sans traitement chimique) et les bandes enherbées favorables à l'espèce dans les zones de grande culture du lit majeur. L'idéal pour la conservation de l'espèce serait de favoriser une agriculture moins intensive, recréant un paysage en mosaïque (cultures diversifiées, herbages) avec diminution des traitements chimiques et limitation des passages d'engins agricoles, maintien et entretien si possible par pâturage d'ovins, des jachères et pelouses sèches. Ce type de gestion ne semble pas compatible avec le contexte agricole actuel. La mise en place d'une mesure agri-environnementale territorialisée permettant la mise en place d'un couvert d'intérêt faunistique sera néanmoins proposée.

#### Concernant l'espèce

- Communication pour limiter les sources de dérangement (promeneurs, chiens, véhicules tout-terrain, bovins) sur les zones de plages de galets favorables ;
- Mise en place d'un plan de pâturage des francs bords, permettant de mettre en défens les zones de galets pendant la période de reproduction (avril à juillet) ;
- Recensement précis de la population.